

À l'occasion d'une fouille sectorielle au centre pénitentiaire de Lannemezan, la direction interrégionale de Toulouse a choisi de faire appel à des unités cynotechniques extérieures alors même que l'administration pénitentiaire dispose, sur son ressort, de l'unité cynotechnique de Toulouse.

L'UFAP UNSa Justice UR de Toulouse, cette décision est incompréhensible, inacceptable et profondément révélatrice de certaines méthodes que nous dénonçons depuis longtemps.

Comment justifier que l'on aille chercher à l'extérieur des compétences que nous avons en interne ? Comment expliquer que l'on préfère mobiliser d'autres services alors que notre unité cynotechnique existe, intervient, est disponible et voit son professionnalisme reconnu bien au-delà de notre seule administration ?

Cette décision interroge d'autant plus qu'aucune explication sérieuse, objective et transparente ne vient la justifier. Dans ces conditions, chacun comprendra qu'elle alimente inévitablement le sentiment que, dans cette administration, certaines décisions ne répondent pas toujours à l'intérêt du service, à la logique opérationnelle ou à la reconnaissance des compétences internes, mais à d'autres équilibres et à d'autres proximités que les personnels connaissent malheureusement trop bien.

### **Et c'est bien là le problème.**

Quand une unité compétente, reconnue et disponible est écartée sans raison claire, cela donne le sentiment de petits arrangements internes, de décisions prises dans un cercle restreint, loin des réalités du terrain et de l'intérêt collectif. Ce n'est pas acceptable.

Car au bout du compte, quel message est envoyé aux agents ? On leur demande de se former, de s'investir, de maintenir leurs compétences et de représenter l'administration pénitentiaire avec sérieux et engagement. On met en avant leur savoir-faire quand cela arrange. Mais lorsqu'il s'agit de les mobiliser concrètement, on choisit de les laisser de côté.

### **C'est un très mauvais signal. C'est une faute de reconnaissance, et une manière d'affaiblir nos propres filières au moment même où l'on prétend les construire et les valoriser.**

L'UFAP UNSa Justice UR de Toulouse dénonce avec force ces choix opaques et exige que les compétences cynotechniques de l'administration pénitentiaire soient prioritairement mobilisées lorsqu'elles existent, qu'elles sont disponibles et qu'elles répondent pleinement aux besoins opérationnels.

*L'administration ne peut pas, d'un côté, parler de professionnalisation, de valorisation des filières internes et de montée en puissance de ses propres moyens, et de l'autre, écarter ses unités au profit de solutions extérieures sans explication claire.*

**À force d'écarter ses propres compétences, l'administration finit par affaiblir ce qu'elle prétend construire.**

Pour le Bureau Régional  
UFAP UNSa Justice UR de Toulouse  
Cyrille JACQUET      Christophe BONNEIL